



14-17 ans

CONTACT ORGANISATEUR

Ufoval 74
3 avenue de la plaine - BP 340
74 008 Annecy
Tél: 04.50.52.30.00
ufoval@fol74.org

En savoir plus : www.fol74.org

Dates du séjour :

Du 20/07 au 03/08

Maroc

Une oasis de contrastes

Réf. 074073001

Le Maroc est un pays magique où se mélangent des couleurs, des odeurs, des paysages sauvages...

- Ouarzazate : au programme, balade en dromadaire dans le désert avec une nuit à la belle étoile, bordée par les chants des Touaregs....magique !!! Sur le chemin, on fait une halte à Aït Ben Addou.
- Marrakech : nommée la perle du Sud, fait partie des destinations qui font plus que jamais rêver... Ouvrez grand les yeux, laissez-vous porter par les couleurs, les odeurs, le charme indéniable de Marrakech!
- Essaouira: envoûtante, entourée de fortifications et située au bord de l'océan. Sa médina toute blanche est classée au patrimoine mondial de l'Unesco.



TRANSPORT

Des pré-acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ.
Puis avion de Lyon jusque Marrakech.

SITE

► Situation géographique

Afin d'être le plus mobile possible, nous voyageons en sac à dos. A chaque arrivée sur un nouveau lieu d'hébergement, nous commençons par poser les bagages et nous installer avant de partir à l'aventure. Il est donc important de s'installer et de se répartir les tâches quotidiennes dès notre arrivée. Les repas seront soit confectionnés par nos soins, soit pris à l'extérieur dans l'un des nombreux petits restaurants qui caractérisent le pays.

Au cours du séjour se succèdent des moments de détente, de découverte culturelle et d'activités plus sportives, pour que chacun y trouve son compte. Nous attendons tes idées et tes envies pour concrétiser le programme et faire que chacun passe un séjour inoubliable. Mais attention, on est là avant tout pour partir à la découverte d'une terre lointaine, pas question de passer 2 semaines allongés sur une serviette! Alors ouvre grand les yeux, tends l'oreille et ouvre les bras pour embrasser cette belle culture...



► Visites prévisionnelles

- Marrakech : 5 jours
- Essaouira : 4 jours
- Ouarzazate: 3 jours

► Cadre de vie

Les hébergements se feront en auberge de jeunesse, en camping à Ilha Grande et Chapada Diamantina.

Cette aventure est un mélange de culture, nature et dépaysement.



► Matériel

Sac à dos et duvet fournis par l'UFOVAL74

ACTIVITES



• **Ouarzazate**

« Dans la grandeur du désert marocain, dorées, les dunes safranées s'étendent à perte de vue, azur, le firmament revêt, le soir venu, un manteau parsemé d'étoiles brillantes... silencieux et pourtant si vivant, le désert marocain est une expérience inoubliable. Nous vous proposons un dépaysement total dans la merveilleuse Oasis des Mille et Une Nuits, à l'orée des dunes du grand désert. »

Située aux portes du désert, Ouarzazate est une ville secrète mais très vivante. Les gens vous attendent pour vous proposer le thé à la menthe, et ils finiront par vous raconter une anecdote sur le désert ou sur un acteur venu tourner une scène dans les studios de la ville...

Au programme, balade en dromadaire dans le désert avec une nuit dans un campement traditionnel, bordée par les chants des Touaregs....magique !!!

Sur le chemin du retour, on fait une halte à Aït Ben Addou, un ksar inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Village ocre perché à flanc de colline, il a été le lieu de tournage de nombreux films et séries tel que Prince of Persia, Game of Thrones, Gladiateur...

- **Marrakech**

Marrakech, nommée la perle du Sud, fait partie des destinations qui font plus que jamais rêver... La ville en pleine mutation ne laisse pas indifférent. Ouvrez grand les yeux, laissez-vous porter par les couleurs, les odeurs, le charme indéniable de Marrakech, cette ville ensorceleuse et fascinante !

L'immense place Jemaa-el-Fna et son agitation (de jour comme de nuit !) valent à elles seules le déplacement. On se perd aussi dans les souks colorés et bruyants, sans doute les plus riches, les plus divers, les plus fascinants du pays. Mille petits métiers s'y côtoient. Ville mythique, ville magique, ville aux mille couleurs...aux mille saveurs. Le groupe prendra le temps de visiter la ville et de découvrir tous ses charmes à travers notamment sa gastronomie... Nous proposerons au groupe de nombreuses visites telles que le jardin Majorelle, la synagogue Salat Al Azama, les palais de Bahia, la mosquée et le minaret Koutoubia, les tombeaux Saadien... Le programme sera décidé avec les jeunes en fonction de leurs envies.

- **Essaouira**

Essaouira est quant à elle la ville portuaire du Maroc sur la côte Atlantique. Envoutante, entourée de fortifications et située au bord de l'océan, sa médina toute blanche est classée au patrimoine mondial de l'Unesco. Très différente de la trépidante Marrakech, sa voisine Essaouira attire des artistes du monde entier qui s'y installent pour humer l'atmosphère magique de l'ancienne Mogador. Avec une température presque toujours de 25°C, Essaouira est très prisée durant toute l'année.



Après avoir déambulé dans son centre-ville et dégusté des poissons frais, on enfile une combinaison et direction les vagues pour 3 cours de surf!

Ce programme est donné à titre indicatif et peut être susceptible d'être légèrement modifié.

A noter !

Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant...

ORGANISATION DU SEJOUR

► L'équipe d'encadrement

1 adulte pour 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 18 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur et une personne en charge de l'assistance sanitaire.

► L'alimentation

Le petit-déjeuner est pris à l'auberge ou à l'extérieur avant de débiter nos journées de découverte. Nous pique-niquons de sandwiches et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Des repas chauds, préparés selon les talents des membres du groupe, sont proposés chaque soir. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités du pays.

Chacun doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives (courses, préparation des repas, vaisselle...).

La vie collective lors d'un séjour itinérant à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun (idéologie, religion...). Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants.

► Déroulement de la journée

Les activités, les visites et l'organisation de la vie quotidienne sont réfléchies et anticipées par l'équipe. Durant le séjour, le rythme de vie est adapté aux envies et à l'état de fatigue de chacun, dans la mesure du possible. Chaque jour, des groupes sont faits pour permettre aux jeunes de choisir et de répondre le plus possible à leurs attentes.

► Le réveil

Il est échelonné sur un temps défini afin de s'adapter au mieux au rythme de chacun, mais il peut parfois être programmé tôt le matin si une activité ou sortie l'impose. L'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt !

► Le coucher

Un jeune a besoin d'au moins 8h de sommeil donc le coucher se fera vers 22h/22h30, selon l'état de fatigue. De plus le rythme d'un séjour itinérant est intense et les journées bien remplies, alors la fatigue l'emporte souvent sur l'envie de faire durer la soirée ...

► La toilette

Un brin de toilette est effectué chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée. Dans les auberges et les campings, les sanitaires sont parfois assez rudimentaires, ce n'est donc pas toujours possible de brancher des appareils électriques, de prendre ses aises ou d'avoir de l'eau chaude à chaque fois !

► Le linge

Les jeunes auront la possibilité de laver leur linge soit à la main, soit dans des laveries automatiques. Malgré l'attention qu'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de linge déteint ou abîmé. Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de perte, il est indispensable de marquer les vêtements.

► Rappel réglementaire

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur : la loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles ...

RELATION PARENTS/JEUNES

Téléphone : le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. De plus, les frais supplémentaires inhérents aux communications passées et reçues à l'étranger sont très élevés ! Si toutefois le jeune le garde durant le séjour, son utilisation sera réglémentée par l'équipe d'encadrement.

Internet : des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours. L'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués sur la convocation de départ.

En cas d'urgence, les parents peuvent contacter l'UFOVAL 74 qui reste en liaison régulière avec le directeur.

INFORMATIONS POUR PREPARER VOTRE SEJOUR

► Argent de poche

Chaque jeune est responsable de son argent. **Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante**, 40 à 50 euros pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants. La monnaie au Maroc est le Dirham 1€ = 4.7 MAD

► Santé

Il est très important de remplir sérieusement et sans omission la fiche sanitaire en nous indiquant par exemple les allergies, les problèmes de santé particuliers ou le régime alimentaire médical. L'assistante sanitaire veillera à l'hygiène ainsi qu'au suivi des traitements médicaux (**accompagnés obligatoirement d'une ordonnance !**). Si un jeune est malade, le directeur téléphonera à la famille et n'hésitera pas à consulter un médecin.

Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière, toutefois, il faut être capable de porter son sac, dormir sous tentes, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

Aucune **vaccination** particulière n'est obligatoire. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre médecin généraliste sur les éventuels traitements préventifs. **Lors de l'inscription, nous informer de tout problème important concernant la santé de votre enfant !**

► Objets de valeur

Les objets de valeur tels que le téléphone portable, lecteur MP3, appareil photo numérique, vêtements de marque... sont **déconseillés pendant le séjour**. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte...).

Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

► Assurance

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel (par exemple vol caractérisé). Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

► Avant le séjour

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer ton voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

Une réunion d'information pour préparer le séjour est organisée entre l'UFOVAL, les jeunes et les parents, **le samedi 30 mai 2020 à 9h30 au collège du Semnoz à Seynod**. A cette occasion, les directeurs sont présents pour répondre à vos questions et les sacs à dos sont remis aux jeunes pour les séjours concernés. **La présence de tous les habitants de la région Rhône-Alpes est INDISPENSABLE.**



DOCUMENTS ET INFORMATIONS INDISPENSABLES

Documents originaux à remettre le jour du départ :

- Passeport personnel en cours de validité.
- Autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + une copie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Test d'aisance aquatique (à effectuer en piscine, doc en PJ)
- Fiche sanitaire (remplie et signée)
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)

Attention il faut impérativement envoyer avant le 01/05/2020 :

- Photocopie du passeport du jeune en cours de validité.
- Photocopie de l'autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + photocopie de la carte d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire

Par e-mail à doc.sejourufoval@fol74.org

Ou

Par courrier à l'adresse UFOVAL 74

3 avenue de la Plaine –
BP 340 - 74008 ANNECY



FICHE TROUSSEAU

Nom et Prénom de l'enfant :

Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues.	Conseillé	Dans la valise	Sur soi	Inventaire de l'animateur	
				ARRIVEE	DEPART
VALISE ou SAC DE VOYAGE	1				
CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB	1				
TEE –SHIRTS, POLOS	7				
PULL ou SWEET chaud	2				
COUPE VENT / IMPERMEABLE	1				
SHORT, BERMUDA ou PANTACOURT	3				
PANTALON	2				
ROBE ou JUPE	2				
SLIPS, CULOTTES ou CALECONS	7				
PAIRES DE CHAUSSETTES	7				
PYJAMA (plus en cas d'énurésie)	2				
MAILLOT DE BAIN	2				
SERVIETTE DE PLAGE	1				
PETIT SAC A DOS pour la balade	1				
NU-PIEDS	1				
BASKETS ou CHAUSSURES DE MARCHÉ	1				
SERVIETTE DE TOILETTE	1				
TROUSSE DE TOILETTE : gel douche ou savon avec étui, shampoing, peigne ou brosse, brosse à dents, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier					
AUTRES :					

- Penser aux serviettes microfibrés : gain de place et séchage rapide !
- Amener des vêtements solides, se lavant facilement, ne déteignant pas (pas de vêtements neufs, de marque ou de valeur).
- Conditionner les vêtements dans des sacs plastiques dans le sac à dos, imparable pour les protéger de l'humidité!
- Conditionner les liquides (gel douche, shampoing...) dans des flacons à bouchon, dans un sac à congélation pour éviter les fuites...
- Nous recommandons le poids des affaires personnelles à un maximum d'environ 7 à 10 kg et laisser de la place libre sur le haut du sac (pour y ajouter le matériel collectif le jour du départ).

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Prénom(s) :

Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) :

Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :

Prénom(s) :

Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) :

Pays de naissance : Nationalité :

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

Père Mère Autre (préciser) :

Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : [] [] [] [] [] [] Commune :

Pays :

Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser :)⁽²⁾

Délivré(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »

SEJOUR :

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

.....

Date du séjour : Du Au

A REMPLIR PAR LE MAITRE NAGEUR

Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs.

Suivant l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.

Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.

Je soussigné(e)

.....

.....

Titulaire du diplôme :

.....

.....

Date de délivrance du diplôme :

.....

Certifie que l'enfant

.....

.....

Né(e) le / /

A passé avec succès les épreuves demandées.

Fait à le.....

Cachet et signature

.....

